

Source - Le Figaro du 23/11/2016

Vers une redéfinition de la légitime défense pour la police

Grâce à un nouvel emploi de l'arme inspiré de celui des gendarmes, les fonctionnaires pourraient tirer après sommations dans certaines situations.

CHRISTOPHE CORNEVIN @ccornevin

SÉCURITÉ Véritable serpent de mer, le débat sur l'emploi de l'arme dans le cadre de la légitime défense des policiers est sur le point de faire une avancée majeure. En tout cas sur le papier. Évoquée dès 2012 par les syndicats Synergie-officiers et Alliance Police nationale, ce sujet ô combien sensible avait été escamoté par la campagne présidentielle, puis tué dans l'oeuf par François Hollande. Depuis lors, la donne a changé en raison de l'extraordinaire bouffée de violences ciblant les porteurs de l'uniforme. Un bilan de la Direction générale de la police nationale (DGPN) porté à la connaissance du Figaro a révélé que 3267 fonctionnaires avaient été blessés en action de police lors du premier semestre 2016. Soit 544 policiers atteints en moyenne par mois depuis janvier dernier. Un bond de 14 % par rapport à l'année précédente. «L'ensauvagement contre les services de sécurité a explosé tant dans son volume que dans sa nature», déplore Patrice Ribeiro, patron de Synergie-officiers qui insiste sur «l'absolue nécessité de changer les règles pour que les policiers ne soient plus des cibles». La tentative d'assassinat au cocktail Molotov



Les agressions envers les policiers ont fait un bond de 14 % au premier semestre.

EN BREF

Deux Qatariennes braquées sur l'A1 près de Paris : au moins 5 millions d'euros volés
La police recherche deux suspects après l'attaque de deux femmes qatariennes, lundi soir à bord

de la voiture sur l'autoroute de la capitale. Les deux femmes, âgées de 30 et 35 ans, ont été kidnappées par un homme à bord d'une Bentley de location, a été bloquée sur une aire d'autoroute par les assaillants, qui ont dépouillé les victimes de leurs bijoux et de leur argent.

des soupçons d'escroquerie lors des campagnes du FN

Le parquet de Paris a ouvert une nouvelle information judiciaire sur des soupçons d'escroquerie dans le financement des dernières campagnes électorales du Front national. Cette enquête, qui porte sur la période allant de janvier 2014 à avril 2016, a été ouverte le 26 octobre et confiée à

Retrouvez l'intégralité de l'article ci-dessous

SYNERGIE OFFICIERS

Vers une redéfinition de la légitime défense pour la police

Grâce à un nouvel emploi de l'arme inspiré de celui des gendarmes, les fonctionnaires pourraient tirer après sommations dans certaines situations.

CHRISTOPHE CORNEVIN [@ccornevin](#)

SÉCURITÉ Véritable serpent de mer, le débat sur l'emploi de l'arme dans le cadre de la légitime défense des policiers est sur le point de faire une avancée majeure. En tout cas sur le papier. Évoquée dès 2012 par les syndicats Synergie-officiers et Alliance-Police nationale, ce sujet ô combien sensible avait été escamoté par la campagne présidentielle, puis tué dans l'œuf par François Hollande. Depuis lors, la donne a changé en raison de l'extraordinaire bouffée de violences ciblant les porteurs de l'uniforme. Un bilan de la Direction générale de la police nationale (DGPN) porté à la connaissance du *Figaro* a révélé que 3267 fonctionnaires avaient été blessés en action de police lors du premier semestre 2016. Soit 544 policiers atteints en moyenne par mois depuis janvier dernier. Un bond de 14 % par rapport à l'année précédente. *«L'ensauvagement contre les services de sécurité a explosé tant dans son volume que dans sa nature»*, déplore Patrice Ribeiro, patron de Synergie-officiers qui insiste sur *«l'absolue nécessité de changer les règles pour que les policiers ne soient plus des cibles»*. La tentative d'assassinat au cocktail Molotov perpétrée à Viry-Châtillon (Essonne) contre quatre policiers a servi d'étincelle.

Les principaux représentants policiers ont rencontré lundi la commission présidée par Hélène Cazaux-Charles, magistrate et nouvelle directrice de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Chargée de mener une mission sur le brûlant sujet, elle a rendu ce mardi un rapport détaillé à Manuel Valls. De sources syndicales, le travail y est décrit comme *«allant dans le bon sens»*. Les policiers, qui n'ont pour l'heure pas plus de pouvoir qu'un simple citoyen en termes de légitime défense, pourraient voir leur statut aligné peu ou prou sur celui des gendarmes, régi par un décret du Code de la défense remontant à 1903. Gravées dans le marbre d'une loi insérée au Code de la sécurité intérieure, les mesures resteraient toujours soumises aux sacro-saints principes d'*«absolue nécessité»*, d'*«immédiateté»* et de *«proportionnalité»* de la riposte édictés par la jurisprudence de la Cour de cassation et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). En cas de menaces sur eux-mêmes ou sur autrui, les fonctionnaires pourraient, selon certaines sources, ouvrir le feu après sommations dans des cas bien définis : quand l'agresseur refuserait, par exemple, de lâcher son



REMY SOUBANÈRE

Les agressions envers les policiers ont fait un bond de 14 % au premier semestre.

arme ou un explosif présumé, qu'il forcerait frontalement un barrage routier dûment signalé, attaquerait un lieu « tenu » par la police tel qu'un commissariat ou, enfin, dans le cas d'un suspect captif qui tenterait de s'enfuir avec l'intention de vouloir tuer ou blesser une personne en particulier.

Même si les syndicats se disent « vigilants » tant qu'ils n'ont pas un texte écrit sous les yeux, le processus semble bien engagé. Place Beauvau, où l'on réfléchit à un véhicule législatif pour faire passer la future réforme, les propositions d'Hélène Cazaux-Charles sont étudiées à la loupe. *«Les contours restent flous à ce stade, mais ils laissent augurer une avancée réelle qui permettrait de doter enfin les agents de la force publique d'un statut légal spécifique encadrant l'emploi de l'arme»*, se félicite-t-on au Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN). Selon nos informations, la commission préconise aussi l'installation d'un magistrat « référent » au sein de chaque parquet. Spécialement formé à comprendre les conditions de stress en cas de fusillade, il serait appelé à mieux appréhender les affaires mettant en cause des fonctionnaires.

Pour tenter de désamorcer l'incontrôlable jacquerie qui se propageait dans les rangs policiers, le chef de l'État avait dû recevoir les syndicats en urgence dès la fin octobre dernier, tandis que le ministre de l'Intérieur a promis des « propositions » d'ici fin novembre. Tout est fait pour ne plus irriter des troupes au bord de la surchauffe. Car il suffirait que les négociations capotent pour que la fronde reparte de plus belle. ■

EN BREF

Deux Qatariennes braquées sur l'A1 près de Paris : au moins 5 millions d'euros volés

La police recherche deux suspects après l'attaque de deux femmes qatariennes, lundi soir à bord de leur véhicule sur l'autoroute A1 près de Paris, avec un butin présumé d'au moins 5 millions d'euros. Leur véhicule, une Bentley de location, a été bloqué sur une aire d'autoroute par les assaillants, qui ont dépouillé les deux femmes, des sœurs, de leurs bagages et bijoux.

Enquête ouverte sur des soupçons d'escroquerie lors des campagnes du FN

Le parquet de Paris a ouvert une nouvelle information judiciaire sur des soupçons d'escroquerie dans le financement des dernières campagnes électorales du Front national. Cette enquête, qui porte sur la période allant de janvier 2014 à avril 2016, a été ouverte le 26 octobre et confiée à des juges d'instruction. Le parti et deux de ses cadres, Jean-François Jalkh et Wallerand de Saint-Just, ont déjà été renvoyés début octobre en procès, pour des soupçons d'escroquerie aux frais de l'État, lors des législatives de 2012. Cette affaire n'a pas encore été jugée.